



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 45-2021**
Séance du 22 juin 2021

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement cadre de 400 000 F pour les aides financières énergie octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates pour la législature 2020-2025

Vu le règlement relatif à l'octroi d'une aide financière pour le développement des énergies renouvelables, les économies d'énergie et l'encouragement à la mobilité douce de la Commune de Plan-les-Ouates, LC 33 961,

Vu la moyenne des montants des aides financières énergie mises en place pour les trois dernières années,

vu l'exposé des motifs EM 45-2021, de juin 2021, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

1. D'accepter le financement des aides financières octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates pour la législature 2020-2025.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement cadre de 400 000 F, destiné au programme des subventions énergétiques mis en place par la Commune de Plan-les-Ouates pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025.
3. De conditionner le versement des subventions d'investissement aux modalités du règlement LC 33 961.
4. De comptabiliser les subventions liées au crédit d'engagement mentionné sous point 2 dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir le montant net prévu de 400 000 F au moyen de 5 annuités, dès 2022.



Commune de Plan-les-Ouates

EXPOSE DES MOTIFS N° 45-2021

▪ **Message aux membres du Conseil municipal** ▪

OBJET :

**Crédit d'engagement cadre pour les aides
financières énergie octroyées par la Commune
de Plan-les-Ouates
pour la législature 2020-2025**

400 000 F

Plan-les-Ouates – Juin 2021

Crédit d'engagement cadre pour les aides financières énergie octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates pour la législature 2020-2025

EXPLICATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. Historique de la politique d'aides financières de la Commune

Le règlement des aides financières pour le développement des énergies renouvelables, les économies d'énergie et l'encouragement à la mobilité douce a été adopté en février 2013.

La première aide financière « énergie » octroyée par la Commune a été versée en 2014. Par la suite, le nombre de demandes a fortement augmenté, notamment grâce à l'information communiquée sur l'octroi de ces aides financières communales aux habitants au moyen de notre site Internet et de notre magazine Ouverture, permettant la mise en valeur de celles-ci auprès des propriétaires et des entreprises spécialisées.

Egalement, des entreprises ont accentué leurs démarchages sur la Commune, avec comme argument un retour sur investissement plus intéressant grâce à ces aides financières. Une trentaine de centrales photovoltaïques ont ainsi été soutenues en 2015 déjà.

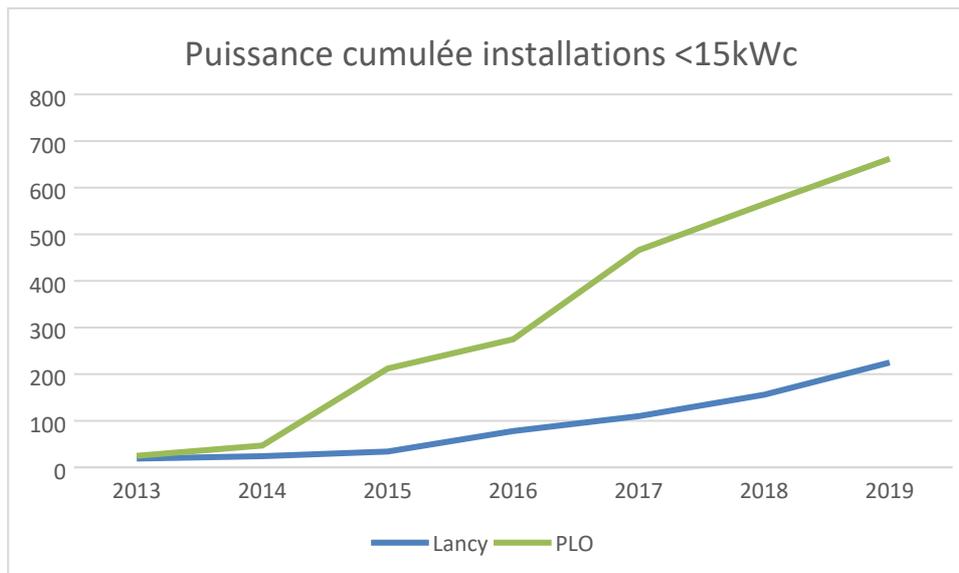
A ce jour, la Commune a octroyé une aide financière pour plus de 150 centrales photovoltaïques, 8 centrales solaires thermiques et 41 pompes à chaleur pour un montant total de 474'524.50 F (2014 à 2020).

Début 2020, nous avons tenté d'évaluer dans quelle mesure ces aides financières ont un effet d'aubaine ou un réel effet incitatif favorisant la prise de décision pour les propriétaires qui la demandent.

Il est difficile d'obtenir des chiffres détaillés de la part de SIG. La comparaison de la puissance totale annuelle installée en photovoltaïque pour des petites centrales (<15kWc) avec une commune voisine similaire à la nôtre, qui ne donne pas de subvention, suggère toutefois un effet significatif des aides financières sur la prise de décision.

On constate en effet que les puissances installées sur Plan-les-Ouates augmentent bien plus qu'à Lancy après la mise en place de nos aides financières. A titre d'information, la différence de puissance totale installée entre Plan-les-Ouates et Lancy (en 2019)

correspond à la consommation annuelle d'électricité d'environ 130 ménages suisses, ce qui est loin d'être négligeable.



Source des données : SIG

Nous n'avons pas les données permettant de comparer le même processus pour les pompes à chaleur, mais il y a certainement un effet comparable.

Au regard de ces éléments, nous estimons que ces aides financières sont un levier efficace pour provoquer l'envie d'investir dans les énergies renouvelables, ce qui contribue grandement à accélérer le tournant énergétique sur notre territoire communal.

2. Modification de la gestion du budget des aides financières énergétique

Situation actuelle

Les demandes d'aides financières doivent être déposées avant la réalisation des travaux. La Commune s'engage à verser une aide financière définie en fonction de la puissance de la centrale photovoltaïque ou de celle de la pompe à chaleur. Le versement n'est effectué que quelques mois plus tard, souvent l'année suivante (demande en 2020 et versement en 2021), après réception d'une copie du contrat d'achat d'énergie photovoltaïque avec SIG, ou d'une preuve du versement de la subvention de l'Etat pour les pompes à chaleur. Il arrive que ces documents tardent à nous parvenir (le règlement prévoit un délai de 24 mois maximum après la demande).

Le temps moyen entre une demande d'aide et un versement sur présentation des justificatifs est de l'ordre de 10 à 12 mois.

En fonction de la planification des travaux par les requérants, les montants des aides financières peuvent être imputés sur trois exercices budgétaires différents. Il en ressort qu'en fonction des budgets déjà utilisés les années précédentes, les demandes validées mais non versées sont imputables sur l'exercice suivant.



Exemple d'un processus de subvention long – durée max 24 mois



Exemple d'un processus de subvention rapide – durée moyenne 10/12 mois

Le budget des subventions étant établi en milieu d'année pour l'année suivante, il est difficile d'anticiper le nombre de demandes que nous allons recevoir ainsi que le temps nécessaire à la réalisation des travaux énergétiques. Il est ainsi possible que le budget alloué aux subventions soit bénéficiaire une année et que l'ensemble nous amène à un écart conséquent l'année suivante. Ceci a notamment été le cas sur l'année 2020 ce qui a nécessité une délibération pour l'octroi d'un budget complémentaire des subventions (D 20-2020 acceptée par le Conseil municipal le 20 décembre 2021).

Proposition de mise en place d'un crédit cadre

Cette gestion financière, en fonction des années budgétaires, n'étant pas optimale pour le suivi de dossiers pouvant être répartis sur 3 années comptables, une coordination avec le service financier a été faite afin de déterminer quelle méthodologie nous permettrait une réservation des montants en fonction de chaque demande pouvant être imputés lors de l'année de réalisation des travaux.

Ainsi, nous proposons la mise en place d'un crédit cadre sur les 4 prochaines années de la législature 2020/2025, pour permettre la gestion du budget des subventions. L'avantage de ce crédit cadre, agissant comme un crédit d'engagement de nos études et travaux, est qu'il ne dépendra pas d'une facturation sur une année civile. De ce fait, le budget pourra être alloué en fonction du disponible annuel et réservé jusqu'à la preuve de réalisation de l'installation permettant la libération des fonds.

Cette démarche sera à remettre en place à chaque début de nouvelle législature en cohérence avec le programme de celle-ci.

3. Calcul du montant du crédit d'engagement

Un budget pour ces aides financières sous la forme d'un crédit d'engagement permettrait d'avoir une vue d'ensemble sur une législature entière et éviterait les problèmes cités plus haut.

Nous proposons donc de mutualiser les deux lignes de comptes de fonctionnement dédiées aux subventions :

- pour les entreprises privées (7690.100.36350.730)
- pour les particuliers (7690.100.36370.730)

Le total des subventions de chaque compte pour les années précédentes est présenté sur le récapitulatif ci-dessous.

Total des subventions allouées les deux dernières années :

Année	Entreprises privées	Particuliers	TOTAL TTC
<i>Subventions 2018</i>	<i>9 423.00</i>	<i>62 596.45</i>	<i>72 019.45 F</i>
<i>Subventions 2019</i>	<i>22 686.00</i>	<i>67 385.55</i>	<i>90 071.55 F</i>
<i>Subventions 2020</i>	<i>0.00</i>	<i>71 866.40</i>	<i>71 866.40 F</i>
<i>Moyenne sur les 3 années</i>			<i>77 985.80 F</i>

De ce fait et en fonction de la moyenne des subventions versées sur les 3 dernières années, nous vous proposons une répartition du budget pour l'ensemble de la législature de la manière suivante :

Répartition des budgets		TOTAL TTC
<i>Subventions 2021</i>	<i>Validé au budget 2021</i>	<i>88 000.00 F</i>
<i>Subventions 2022</i>	<i>estimation</i>	<i>78 000.00 F</i>
<i>Subventions 2023</i>	<i>estimation</i>	<i>78 000.00 F</i>
<i>Subventions 2024</i>	<i>estimation</i>	<i>78 000.00 F</i>
<i>Subventions 2025</i>	<i>estimation</i>	<i>78 000.00 F</i>
<i>Subventions 2026</i>	<i>Sera introduite dans un nouveau crédit cadre de la prochaine législature</i>	<i>-</i>
Total du crédit cadre TTC		400 000.00 F

Les aides financières déjà versées au cours de cette année 2021 seront sorties des comptes de fonctionnement et transférées sur le crédit d'engagement en lien avec cette délibération en cas d'accord de votre part.

Budget 2021 :

- Fr. 68 000 F pour le compte des particuliers 7690.100.36370.730
- Fr. 20 000 F pour le compte des entreprises 7690.100.36350.730

5. Conclusion

Le Conseil administratif a prévu, avec votre accord et collaboration, de mettre en œuvre ce projet et vous recommande de voter ce crédit d'engagement cadre pour les aides financières énergie octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates pour la législature 2020-2025 de 400 000 F TTC.

Le Conseil administratif

Crédit d'engagement cadre pour les aides financières énergie pour la législature 2020-2025

Annexe 1

Estimation des coûts

SCA/mai 2021



Commune de Plan-les-Ouates

**Crédit d'engagement cadre pour les aides financières énergie octroyées par
la Commune de Plan-les-Ouates pour
la législature 2020-2025**

CREDIT D' ENGAGEMENT

A. Subvention par année

Subvention 2021	88'000.00	F
Subvention 2022	78'000.00	F
Subvention 2023	78'000.00	F
Subvention 2024	78'000.00	F
Subvention 2025	78'000.00	F

Total subvention TTC **400'000.00 F**

TOTAL DU CREDIT D'ENGAGEMENT

400'000.00

Crédit d'engagement cadre pour les aides financières énergie pour la législature 2020- 2025

Annexe 2

Financement et coûts induits Investissement

SCA/mai 2021

Financement

**Crédit d'engagement cadre pour les aides financières énergie octroyées par la
Commune de Plan-les-Ouates pour □ □ la législature 2020-2025**

1	Crédit brut	400'000.00
----------	--------------------	------------

2 Recettes

- 2.1 Subventions cantonales
- 2.2 Participation des routes cantonales
- 2.3 Taxe d'équipement
- 2.4 Taxe d'écoulement
- 2.5 Sport-Toto
- 2.6 Subventions fédérales
- 2.7 Divers

Crédit net	400'000.00
-------------------	------------

3 Commentaires

Evaluation des coûts induits

**Crédit d'engagement cadre pour les aides financières énergie octroyées par la
Commune de Plan-les-Ouates pour □□ la législature 2020-2025**

1 Revenus annuels	0.00
--------------------------	-------------

Total des revenus annuels

2 Charges annuelles pour la première année	Durée	Montant	Taux	
2.1 Charges financières		400'000.00	2.00%	8'000.00
2.2 Amortissements	5	400'000.00	20.00%	80'000.00
2.3 Charges de personnel				
2.4 Energie				
2.5 Matériel et fournitures				
2.6 Maintenance par des tiers				
2.7 Prestations de tiers				
2.8 Divers, subvention complémentaire				
Total des charges pour la première année				88'000.00

3 Coûts induits pour la première année	88'000.00
---	------------------

Investissement

Crédit d'engagement cadre pour les aides financières énergie octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates pour □□ la législature 2020-2025

PREVISION Plan annuel des investissements

Crédit global

Répartition selon plan des investissements	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Dépenses brutes prévues	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes estimées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total dépenses nettes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

PREVISIBLE Montant des subventions

Crédit pour la réalisation

400'000.00

Répartition selon année	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Dépenses brutes prévues	88'000.00	78'000.00	78'000.00	78'000.00	78'000.00	400'000.00
Recettes estimées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total dépenses nettes	88'000.00	78'000.00	78'000.00	78'000.00	78'000.00	400'000.00

Crédit d'engagement cadre pour les aides financières énergie pour la législature 2020- 2025

Annexe 3

Documents techniques

NOMER LES DOCUMENTS JOINTS

SCA/mai 2021